



Les mercredis, les vacances et le périscolaire

Accueil collectif de mineurs de Chailles (41)



Projet pédagogique

2021/2026

25 C Rue du Clos 41120 Chailles
Tel : 02 54 46 30 65 Mail : clshchailles@gmail.com

INTRODUCTION

L'accueil de loisirs de Chailles est une structure périscolaire et extrascolaire gérée par la commune. Cet établissement accueille, les enfants, âgés de 34 mois scolarisés à 17 ans, de la commune et des communes avoisinantes .

Exceptionnellement pendant la pandémie de la COVID 19, et pour éviter le brassage, les enfants extérieurs à la commune ne sont pas acceptés.

Qu'est ce qu'un projet pédagogique ?

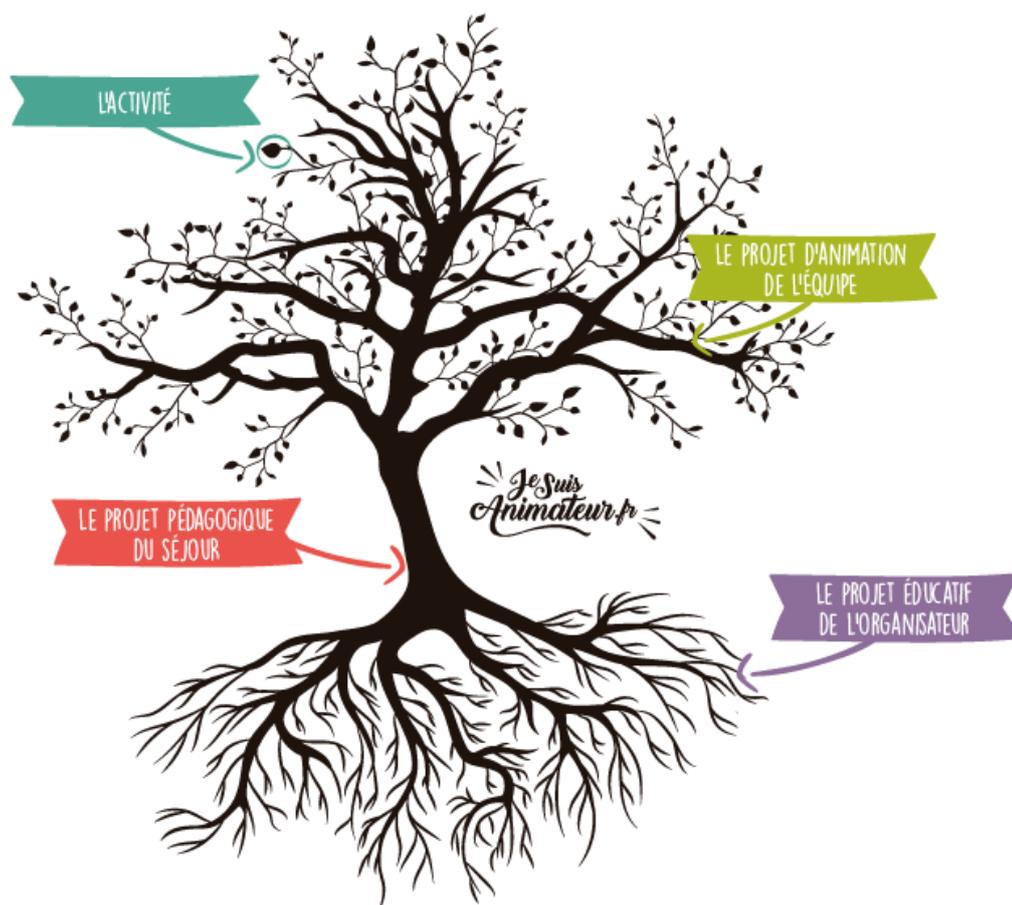
À partir du projet éducatif écrit par les élus, le directeur de l'accueil de mineurs élabore, avec son équipe, le projet pédagogique.

Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Une réelle cohérence existe entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).

Ce document est conçu comme **un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement** et sert de **référence tout au long de l'action**. Le projet permet de **donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne**. Il aide à construire la démarche pédagogique.

Il est diffusé aux parents ainsi qu'à la DRJSCS du lieu du séjour.



Le projet pédagogique (représenté par un tronçon) est rédigé par le directeur en concertation avec les animateurs. Il précise les objectifs du séjour et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Ce projet sera spécifique pour une année, reconductible, et évoluera selon les besoins.

1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE ET DE SON CONTEXTE

1) La commune

La commune de Chailles est située à 7 km d'une grande ville nommée BLOIS, dans le Loir et Cher (41). Site internet www.chailles41.fr

La commune s'étend sur une surface de 18,54 km², comprenant des terres agricoles et une partie de forêt (forêt domaniale de Russy) avec des sentiers de randonnées pédestres. Elle comporte 2758 habitants (INSEE 2019) appelés Challos et Challoises. Chailles est entourée par les communes de Candé sur Beuvron, Seur et Les Montils. Elle est traversée par la rivière le Cosson.



La commune a 2 écoles :

L'école maternelle Jules Verne comprend 3 classes avec 80 élèves de la petite à la grande section. Le groupe scolaire élémentaire qui comprends 6 classes du CP au CM2 avec 123 élèves, le self service, le RAM (Relai Assistantes Maternelles) et le centre de loisirs.

La proximité du stade, des deux terrains de tennis, de la salle des sports, de la médiathèque, de la forêt et de l'espace vert nommé l'aire du cosson offre de nombreux atouts aux animateurs pour diversifier leurs activités.

2) Présentation de la structure

L'accueil de loisirs se situe au 25 C rue du Clos 41120 Chailles.

Il a une capacité d'accueil de 76 enfants en extrascolaire et 92 enfants en périscolaire.

La structure peut disposer des salles de classes pendant les vacances permettant de répondre à un plus grand nombre d'inscriptions, notamment l'été.

On y accueille les enfants tous les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

La structure dispose de :

2 salles d'activités (dont 1 dédiée à l'accueil des enfants âgés de 3 à 5 ans, avec du mobilier adapté à leur taille) avec des coins spécifiques comme le coin dînette, jeu de construction, ...

1 hall d'accueil

1 dortoir

1 bureau

La cour de l'école,

le réfectoire.

Les divers aménagements permettent de proposer des activités variées (manuelles, artistiques, technologiques et culturelles) aux enfants.

La commune possède un minibus, ce qui permet d'effectuer des visites ou activités sportives exceptionnelles.

L'accueil de loisirs est déclaré au **Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)**.

3) présentation de l'organisateur

L'organisateur est :

Monsieur le Maire, Yves Crosnier-Courtin

78 rue nationale

41120 Chailles

La responsable du service enfance jeunesse est :

Mme DIAN Carole

Tel : 02 54 79 72 11

4) Présentation de l'équipe d'animation

La directrice :

Mme RENARD Annie, titulaire du BAFA, BAFD, stagiaire BPJEPS LTP

Elle est garante des orientations définies dans le projet éducatif et pédagogique

Elle est responsable au regard de la loi.

Elle veillera à la bonne application des règles de sécurité, d'hygiène et de moralité.

Elle coordonne l'équipe d'animation

Elle est l'intermédiaire entre l'équipe et la coordinatrice

Elle a un rôle de formation des animateurs et de suivi des animateurs stagiaires.

L'équipe d'animateurs des mercredis et vacances :

MATÉOS Isabelle, titulaire du CAP Petite Enfance, stagiaire BAFD + PSC1
DAPPOIGNY Adrien, stagiaire BAFA
ESTIMBRE Valérie, titulaire du CAP Petite Enfance + PSC1
HALLARD Chantal, titulaire du BAFA, ATSEM + PSC1
JACQUET Baptiste , titulaire du BAFA et stagiaire BAFD

L'équipe d'animateurs en plus pendant le vacances :

SOUCHU Christine, titulaire du BEP sanitaires et sociales + PSC1
VALIENTE – MORO Alissia, titulaire du CAP petite enfance

D'autres animateurs viennent ponctuellement en renfort pendant les vacances selon les effectifs.

Les animateurs sont placés sous l'autorité de la directrice.

Ils ont un rôle primordial auprès des enfants, ils sont référents et doivent donc montrer l'exemple.

Ils font le lien entre les jeunes et les parents ;

Ils sont garants et porteurs des orientations du projet pédagogiques. Ils s'impliquent dans le fonctionnement du centre et dans la prise en compte du patrimoine (respect du matériel, des locaux, de l'environnement...).

Ils associent les jeunes à l'organisation de l'animation, des activités et de la vie du centre.

Les intervenants

Ils doivent adhérer au projet pédagogique et travaillent avec les orientations pédagogique de ce dernier.

Ils assurent la sécurité physique et morale des jeunes en particulier au cours de leurs activités.

L'assistant sanitaire :

C'est un animateur titulaire du PSC1 qui intervient dans tous les domaines de la vie collective et veille à la santé physique et morale des enfants.

Il est soumis au respect du secret professionnel.

Les agents techniques :

Ils assurent l'entretien des locaux, s'occupent de la partie restauration.

5) Les partenaires :

Les écoles :

L'école est un partenaire important au vu de la complémentarité de nos structures et des différentes transitions journalières qui doivent s'effectuer dans un maximum de sécurité. Pour cela :

- Nous informons de notre fonctionnement
- Nous communiquons pour toute information ou problème,
- Nous transmettons nos informations (tracts, ...) par l'intermédiaire de l'équipe enseignante

Les parents :

Le temps d'accueil permet un échange entre les parents et l'équipe d'animation.

Les parents sont informés sur la vie de leurs enfants au sein de la structure, les soucis rencontrés ou les évolutions.

Un espace d'affichage et d'informations leur permet de s'informer dans la journée de leurs enfants.

Les autres partenaires :

- La CAF : Elle apporte une aide financière et favorise un accès à toutes les familles par la mise en place d'une politique tarifaire , au quotient familial (bon CAF).
- La PMI : Elle donne un avis à la DDCSPP autorisant l'accueil des enfants à partir de 3 ans après un contrôle de nos conditions d'accueil et des locaux qu'utilisent les plus petits.
- La DDCSPP : Elle contrôle le fonctionnement, la sécurité des mineurs et la qualité des accueils des mineurs de notre structure. C'est elle qui donne l'autorisation d'accueillir les enfants de moins de 6 ans suite à l'avis formulé par la PMI.

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Commune de Chailles

Préambule

Le projet éducatif territorial formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales et à leurs partenaires volontaires de proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant et après l'école. Il organise ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Dans le cadre d'une concertation, le projet éducatif peut permettre une cohérence entre les projets d'établissement des différentes institutions concernées.

Il doit servir à ce que les différents acteurs de l'éducation des enfants (élus et techniciens) prennent part à l'élaboration des objectifs éducatifs (en fonction de leurs compétences). Il opère comme point de repère cherchant à unir les différents acteurs de l'éducation autour d'un même projet et de missions prioritaires.

La commune de Chailles a fait le choix d'étendre cette ambition à l'ensemble de ses services qui pendant les périodes scolaires et les vacances accueillent des enfants.

Ce projet doit permettre de renforcer le partenariat entre les différents acteurs que les enfants sont amenés à rencontrer tout au long de leur parcours vers l'âge adulte.

Les finalités du projet éducatif

Les élus de la commune de Chailles souhaitent que ce projet contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative.

Ils souhaitent également que les différents acteurs de ce projet fassent partager aux enfants les valeurs de la République et ses principes de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les adultes qui encadrent les enfants devront mettre en œuvre et faire appliquer ces valeurs.

Les actions qui seront mises en place dans le cadre de ce projet devront permettre à chaque enfant de développer ses qualités physiques, intellectuelles de façon à lui permettre d'affronter sa vie personnelle et sociale avec une personnalité suffisamment épanouie.

L'enfant est un être en construction, et surtout un être qu'il faut inciter et aider à s'auto construire. A tous il faut apporter tout ce qui peut ouvrir leur appétit, puis tout ce que réclame cet appétit.

Les élus souhaitent que les enfants d'aujourd'hui deviennent des citoyens capables de faire preuve d'engagement, **qui participent activement**, par une option conforme à ses convictions profondes, à la vie sociale, politique, religieuse ou intellectuelle de son temps.

La consultation et la concertation lorsque cette dernière est possible seront privilégiées. Elles devront permettre aux groupes de travail de rechercher et de s'entendre sur la meilleure solution ou décision commune.

Les actions proposées dans ce projet devront être accessibles au plus grand nombre, apporter des réponses à des problématiques éducatives locales, s'organiser dans le respect des droits de l'enfant. Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce projet devront être respectueuses de l'environnement, s'appuyer autant que possible sur les partenaires locaux et favoriser l'ouverture au monde du handicap lorsque cela est possible.

Les familles devront être informées et pourront être associées, aux projets concernant leurs enfants.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Objectifs éducatifs	Objectifs pédagogiques		
	3 – 5 ans	6 – 8 ans	9 – 11 ans
Permettre à chaque enfant de développer ses qualités physiques, intellectuelles	<ul style="list-style-type: none"> - Développer sa motricité fine - Capacité à s'insérer dans le groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la curiosité, l'imagination - Permettre de se développer par l'activité 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre de se développer par l'activité - Être en capacité de mener des débats, des projets

Objectifs éducatifs	Objectifs pédagogiques (concerne l'enfant)		
	3 – 5 ans	6 – 8 ans	9 – 11 ans
Permettre à chaque enfant d'affronter sa vie personnelle et sociale avec une personnalité suffisamment épanouie	<ul style="list-style-type: none"> - capacité à faire seul - capacité à s'insérer dans le groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - capacité à émettre des jugements, à développer une idée, à faire des choix - permettre à l'enfant de trouver sa place dans le groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Se sentir valorisé - Évoluer dans un cadre sécurisant

Objectifs éducatifs	Objectifs pédagogiques		
	3 – 5 ans	6 – 8 ans	9 – 11 ans
Permettre aux enfants de devenir des citoyens capables de faire preuve d'engagement	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à vivre ensemble (ranger, respecter les règles, écouter les consignes etc.) - Apprendre les codes du savoir-vivre (politesse) 	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider les acquis - Être bienveillant envers les autres 	<ul style="list-style-type: none"> - Capable de faire des propositions - Capable de prendre des responsabilités.

Objectifs éducatifs	Objectifs pédagogiques		
	3 – 5 ans	6 – 8 ans	9 – 11 ans
Permettre aux enfants de se construire, de trouver leur place	<ul style="list-style-type: none"> - Développer ses capacités à faire seul - Valoriser leurs actions, leurs efforts 	<ul style="list-style-type: none"> - Animer le groupe, proposer des idées - Coopérer, faire avec les autres, s'enrichir auprès des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Être écouté, accompagné - Être à l'aise en respectant les autres

6) Caractéristiques du public accueilli

L'accueil de loisirs accueille les enfants âgés de 34 mois et scolarisés à 17 ans.
Les enfants accueillis habitent la commune de Chailles et les communes alentours.

Ils sont issus de milieux et de catégories socioprofessionnelles variées (sans emploi, ouvriers, employés, chefs d'entreprises etc ...), c'est la raison pour laquelle la mixité sociale et culturelle sont défendus au sein de la structure.

Du fait du caractère unique de chaque enfant, l'équipe accentuera les notions de partage, d'échange, de coopération et de respect des autres.

Les locaux et le projet permettent d'accueillir des enfants porteurs de handicap. Un projet sera mis en place avec les parents, la directrice, les animateurs afin d'accueillir au mieux l'enfant concerné, lorsque c'est possible.

7) Fonctionnement de la structure

a) Organisation de la vie quotidienne :

→ Les mercredis et vacances

L'accueil échelonné des enfants se fait entre 7h30 à 9h, un animateur accueille les parents et enfants dès leur arrivée.

Les animations débutent ensuite. Chaque animateur propose une ou deux activités et laissent le choix aux enfants de se diriger vers celle qu'ils préfèrent. Les animateurs donneront le matériel nécessaire et veilleront au bon déroulement de l'activité.

Le gymnase est réservé aux enfants du centre de loisirs tous les mercredis matin sauf pendant les vacances. Les maternelles iront une semaine sur deux, les élémentaires aussi. L'ALSH est prioritaire pendant les vacances.

Des jeux collectifs et des moments de temps libre (temps où l'enfant peut se défouler, jouer en autonomie) seront proposés pour diversifier la journée.

Pour les inscriptions à la demi-journée, les enfants peuvent arriver et partir entre 11h45 et 12h15 ou entre 13h15 et 13h45

Le repas se fait à 11h45 pour les maternelles et 12h15 pour les élémentaires ; les pique-niques se font selon les sorties. Ils sont fournis par la structure.

La sieste des petits et moyens se fait dans le dortoir dès la fin du repas avec un animateur et le temps de repos pour les grandes sections se fait allongé avec un livre si ils le souhaitent.

Pendant ce temps, les élémentaires feront un temps calme, ils auront la possibilité de jouer à des jeux, choisiront de lire ou dessiner dans le calme.

Les activités reprennent ensuite jusqu'au goûter à 16h15, les parents viennent chercher leurs enfants à partir de 16h50 et ce jusqu'à 18h30.

Le temps du goûter est aussi un temps de concertation avec les enfants. Ce temps informel sert aux enfants à s'exprimer sur la journée passée et à planifier les activités du jour suivant.

➔ Accueil périscolaire matin et soir (temps scolaire)

Maternelles		Élémentaires	
Matin	Entre 7h30 et 8h35	Matin	Entre 7h30 et 8h20
Soir*	Entre 16h15 et 18h30	Soir*	Entre 16h et 18h30

*Le goûter est fourni

L'accueil périscolaire est payant dès 16h00 à l'école élémentaire et dès 16h15 à l'école maternelle.

b) Les activités

L'Accueil de Loisirs fonctionne par période, de vacances à vacances. Les animateurs changent de groupe de niveau après chaque de vacances.

Des réunions ont lieu en amont pour préparer ces différentes périodes. Des réunions intermédiaires (bilan, évaluation) peuvent avoir lieu si nécessaire.

L'animateur prévoit et prépare ses activités à l'avance.

Des activités manuelles, sportives, scientifiques, d'expression et des grands jeux sont proposées aux enfants.

Pour des raisons diverses et variées, le planning peut changer et être modifié au dernier moment (météo, contre-temps).

C'est l'enfant qui fait, pas l'adulte! Chaque activité ne veut pas forcément dire un objet à ramener et une activité peut durer plusieurs jours. Il faudra respecter les locaux et donc penser à nettoyer après les activités! **Le rangement fait partie intégrante de l'activité.**

Pour les accueils du matin et du soir, des ateliers en gestion autonome sous couvert de l'animateur. (Jeux de société, coloriage, jeux extérieurs...).

Chaque enfant participera à l'élaboration, la préparation et la mise en œuvre de l'activité et plus généralement de tout acte de la vie quotidienne. Chaque jeune apportera son savoir-faire et son vécu dans l'organisation d'activités communes. Les animateurs seront présents dans toutes les démarches initiées par les jeunes, leur rôle sera dominant pour le bon déroulement du séjour, en aidant par exemple les plus timides à s'exprimer.

Les enfants et les adultes seront parties prenantes dans l'organisation du centre.

La proximité du gymnase, des différents terrains de sports, la forêt et l'aire du cosson sont autant d'atouts pour réussir le séjour.

Tout comme la diversité du matériel mis à disposition.

Les modalités administratives du centre figurent dans le règlement Intérieur de ce dernier qui est distribué à tous les parents et aux membres de l'équipe d'animation. Ce dernier est aussi affiché dans la salle d'accueil. Nous sommes tenus de nous y conformer.

8) Rappel du cadre réglementaire

a) La réglementation en vigueur

L'animateur est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants. Il se doit donc d'être une personne responsable, attentive et à l'écoute. Il sert de référent pour l'enfant et se doit donc d'avoir un comportement exemplaire, tout au long de la période.

b) Le taux d'encadrement et les consignes :

Pour les 3 – 5 ans

- 1 animateur pour 8 enfants
- En baignade :
- 1 animateur pour 5 enfants

Pour les 6 – 11 ans

- 1 animateur pour 12 enfants
- En baignade :
- 1 animateur pour 8 enfants

- Toujours un animateur présent avec les enfants (dehors, à table, lors des activités, des sorties, dans les bassins de la piscine)
- Toujours une trousse de secours à disposition, lorsque l'on sort de la structure.
- 1 assistant sanitaire sera désigné pour les sorties. (Tous les animateurs possèdent le PSC1)
- Les portes et portails doivent rester fermés dû au plan vigipirate.
- Se renseigner sur les enfants dont on a la charge, au sujet d'éventuels traitements médicaux, allergies, régime alimentaire ... et s'assurer de leur suivi tout au long du séjour.
- Assurer la sécurité lors des transports et des déplacements à pieds avec un groupe d'enfants.
- Respecter le droit à l'image de chaque individu.

L'animateur doit en toute circonstance respecter la réglementation en vigueur des accueils collectifs de mineurs de la DDCSPP.

9) La communication avec les parents.

- Le planning d'activités est apposé sur le panneau d'affichage à l'entrée du centre de loisirs. Il peut varier selon les vœux des enfants et la météo.
- Les fiches de réservations sont disponibles sur le site internet de la commune : www.chailles41.fr, sur l'application PanneauPocket et aux accueils de loisirs.
- Il est également possible d'inscrire les enfants directement sur l'application Mon Espace Famille (voir modalités en mairie auprès de Mme Dian Carole du service enfance jeunesse).

10) Les trousseaux :

a) Les mercredis et vacances :

Il est demandé aux parents de fournir un petit sac à dos avec :

- 1) une bouteille d'eau (ou gourde),
- 2) des chaussons (ils peuvent rester au centre de loisirs le temps du séjour),

au printemps et en été, il faut rajouter :

- 3) une casquette,
- 4) de la crème solaire
- 5) un kway
- 6) des chaussures fermées ou basket, les jours où il fait beau (en cas de randonnée imprévue)

Il est demandé un petit sac nominatif (en papier ou plastique) pour mettre au porte-manteau. Il permettra d'y déposer les travaux des enfants qu'ils emmèneront le soir ou en fin de séjour. Ce sac devra revenir le jour suivant.

Afin d'éviter le gaspillage de papier, il est demandé aux parents de fournir un cahier de dessin pour permettre aux enfants de dessiner dessus ou de coller les coloriages.

Il sera redonné aux enfants, une fois rempli, pour échange avec un nouveau.

Le trousseau piscine :

- 1) 1 maillot de bain,
- 2) 1 serviette,
- 3) des brassards pour les enfants ne sachant pas nager,
- 4) 1 change de sous-vêtements.

Le tout marqué au nom de l'enfant.

Infos diverses

Téléphones d'urgences :

Allo enfance Maltraité : 119

Allo enfance disparue : 116

Police/gendarmerie : 17 ou 22

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 115

Hôpital Blois : 02.54.55.66.33

Cabinet médical de Chailles :

02.53.59.12.10

Mairie : 02.54.79.72.00

Pharmacie : 02.54.79.48.43

Centre anti poison : Angers 02.41.48.21.21

Météo : 0810 25 41 10

COORDONNEES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Centre de loisirs

25 C rue du Clos

41120 Chailles

02.54.46.30.65

clshchailles@gmail.com

ADRESSES UTILES

SDJES

Cité administrative - Porte B

34 avenue Maunoury - Blois

Adresse postale

DDCSPP - BP 10269

41006 BLOIS CEDEX

ddcspp@loir-et-cher.gouv. fr

Téléphone : 0810 02 41 41

Télécopie : 02 54 7865 34

Secrétariat de direction : 02 54 90 97 58

Secrétariat cohésion sociale : 02 54 90 97 39

Secrétariat protection des populations : 02 54 90 97 58

Secrétariat général : 02 54 90 97 51

--

PMI : Courrier : Place de la République -

41020 Blois Cedex Bureaux : 34 Avenue

du Maréchal Maunoury (Porte D) – 41000

Blois Tel : 02.54.58.41.41